

# Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mars 2026

**Séance du jeudi 5 mars 2026 20:30 à Salle des associations**

Quorum : 6

**Membres présents :**

Jean-Patrick AUDOUX, Régis BESSIN, Thierry GENDRIN, Michel GRENTE, Anthony HINARD, Céline LEBOUVIER, Gérard LEBOUVIER, Marie LEBOUVIER, Vincent LEFEVRE, Joël POISSON, Brigitte VIBERT

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

**Membres Absents :**

**Président de séance :** Jean-Patrick AUDOUX

**Secrétaire de séance :** Marie LEBOUVIER

**Ordre du jour de la séance :**

<b>Ordre</b>	<b>Texte ordre du jour</b>	
1	Désignation d'un secrétaire de séance	
2	Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2025	D.2026.03.05-01
3	Villedieu Intercom : Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 20 janvier 2026	D.2026.03.05-02
4	Villedieu Intercom : modification des statuts	D.2026.03.05-03
5	Présentation du budget prévisionnel 2026	
6	Admissions en non-valeurs de créances de 2022 et 2023	D.2026.03.05-04
7	Bureaux des élections municipales des 15 et 22 mars 2026	
8	Questions diverses	

**Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme Marie LEBOUVIER est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

**Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2025 (D.2026.03.05-01)**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal, qui s'est tenue le 10 décembre 2025 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Mr Anthony Hinard. Il convient à ce titre que les membres du conseil municipal le valident ou demandent à le modifier.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2025.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Jean-Patrick AUDOUX, Régis BESSIN, Thierry GENDRIN, Michel GRENTE, Anthony HINARD,

Céline LEBOUVIER, Gérard LEBOUVIER, Marie LEBOUVIER , Vincent LEFEVRE, Joël POISSON, Brigitte VIBERT  
Contre : 0 voix  
Abstentions : 0 voix  
N'ont pas pris part au vote : 0  
Absents lors du vote : 0

-----  
**Villedieu Intercom : Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 20 janvier 2026 (D.2026.03.05-02)**

La CLECT évalue les charges transférées et établit un rapport. Tous les conseils municipaux doivent se positionner point par point en donnant un avis favorable ou défavorable sur chaque thématique abordée. Le conseil communautaire ne pourra voter le montant définitif des attributions de compensation qu'après adoption du rapport de la CLECT, à la majorité qualifiée, par ses communes membres.

Thèmes	Décisions	Dates	Avis du conseil municipal : favorable ou défavorable	Majorité requise
PSLA Percy en Normandie	0 € par habitant	01/01/2026	favorable	Majorité qualifiée
Service public de la Petite Enfance	2.08 € par habitant + dotation état pour commune de plus de 3500 habitants	01/01/2026	favorable	Majorité qualifiée

Le conseil municipal a voté favorablement à chaque thème et à l'unanimité.

Résultats de vote :  
Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix  
Contre : 0 voix  
Abstentions : 0 voix  
N'ont pas pris part au vote : 0  
Absents lors du vote : 0

-----  
**Villedieu Intercom : modification des statuts (D2026.03.05-03)**

Vu, Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-17,  
Vu, La délibération n°D2025-182 en date du 11 décembre 2025 de Villedieu Intercom modifiant ces statuts,  
Monsieur le Maire présente la délibération du conseil communautaire et le projet des statuts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
Décide  
D'approuver la modification des statuts ci-joint, et notamment son article 5.

Résultats de vote :  
Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix  
Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix  
N'ont pas pris part au vote : 0  
Absents lors du vote : 0

---

## **Présentation du budget prévisionnel 2026**

Mr le Maire présente le budget prévisionnel 2026 qui sera voté par le prochain conseil municipal. Les investissements qui sont suggérés :

- Voirie pour 91 000,00 €
  - Remplacement des têtes des lampadaires en LED : 5 000,00 €
  - Ordinateur : 1 500,00€
  - Support vélo à la salle des fêtes : 1000,00 €
  - Travaux église : 19 400,00 €
  - Toilettes hommes Salle des associations : 4 000,00 €
- 

## **Admissions en non-valeurs de créances de 2022 et 2023 (D.2026.03.05-04)**

Sur proposition de Mme Lainé Fanny, contrôleur principal des finances publiques par mail en date du 26 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, et à l'unanimité :

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes de location de la salle des fêtes :
  - N°58 de l'exercice 2022 pour 114.11 €
  - N°92 de l'exercice 2023 pour 0.66 €
- Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 114.77 €,
- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Résultats de vote :  
Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix  
Contre : 0 voix  
Abstentions : 0 voix  
N'ont pas pris part au vote : 0  
Absents lors du vote : 0

---

## **Bureau des élections municipales des 15 et 22 mars 2026**

Le bureau des élections municipales du dimanche 15 mars 2026 sera composé de :

- Céline LEBOUVIER
- Joël POISSON
- Michel GRENTE
- Gérard LEBOUVIER

## **Questions diverses**

- Les travaux du montage des éoliennes sont en cours malgré le non renouvellement du permis de construire. Un premier courrier en recommandé a été envoyé à la société. En concertation avec la DDTM, un procès-verbal va être rédigé constatant l'avancée des travaux. Celui-ci sera conjointement envoyé au procureur. Suite à cela, si les travaux continuent, un arrêté interruptif de travaux sera envoyé.

Le Secrétaire de séance,  
Marie LEBOUVIER

*M. Lebouvier*

Fait à MONTABOT,  
Le 09/03/2026 ,  
Le Maire



